



## Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> septembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante et unième session

Point 56 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Élimination de la pauvreté et questions liées au développement :

### Coopération pour le développement industriel

## Coopération pour le développement industriel

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la résolution 59/249 de l'Assemblée générale en date du 7 mars 2005.

---

\* A/61/150 et Corr.1.



### *Résumé*

Conformément à la résolution 59/249 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur la coopération pour le développement industriel porte essentiellement sur la mise en œuvre de programmes dans les domaines prioritaires définis dans son cadre de programmation à moyen terme, sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et ses contributions au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les interventions de l'ONUDI sont toujours rythmées par l'évolution du développement industriel et les besoins des États Membres, un accent particulier étant mis sur ses trois domaines prioritaires thématiques : réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, énergie et environnement. La coopération Sud-Sud bénéficie d'une attention particulière en tant que moyen de promouvoir le développement industriel et de stimuler la croissance du commerce et la diffusion de la technologie afin de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement en Afrique et dans les pays les moins avancés.

Le rapport porte également sur l'appui de l'ONUDI au NEPAD et les mesures qu'elle prend pour renforcer ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et contribuer à assurer une plus grande cohérence des programmes dans les activités de développement que mènent ces organismes, notamment sur le terrain.

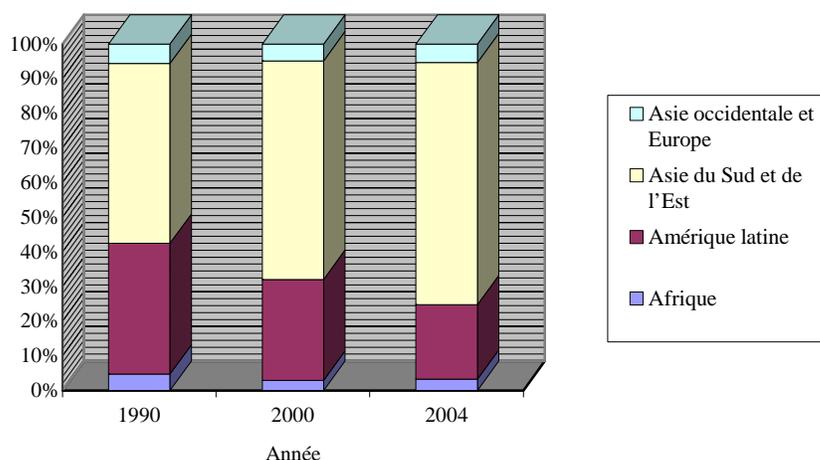
## I. L'évolution du paysage industriel mondial

### A. Introduction

1. L'environnement du développement industriel devient de plus en plus complexe du fait de l'évolution de l'économie mondiale et du rythme auquel elle s'opère. L'internationalisation de la production industrielle, du commerce, de l'investissement et de la technologie s'opère à un rythme sans précédent mais inégal, créant une fracture industrielle qui ne cesse de s'élargir et aggravant les disparités entre les pays développés et les pays en développement et entre les pays en développement eux-mêmes.

2. Le *Rapport sur le développement industriel, 2005*<sup>1</sup> de l'ONUDI a noté que la part des pays en développement dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale (VAM) était de 25 % malgré la croissance remarquable enregistrée durant les années 90. Dans le groupe des pays en développement, la part de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est est passée de 54 à 72 % entre 1990 et 2004. Durant la même période, la part de la VAM de l'Afrique subsaharienne, Afrique du Sud exceptée, est restée au même niveau de 1 %, soit 0,25 % de la production industrielle mondiale. Les pays en transition, eux, ont vu leur part dans la production industrielle mondiale se réduire de moitié, étant légèrement supérieure à 3 %.

**Répartition de la VAM entre pays en développement  
1995-2004**



Source : Statistiques industrielles de l'ONUDI, 2005.

La croissance de la production manufacturière dans les pays en développement s'est accompagnée d'une augmentation de leur part dans le commerce mondial des articles manufacturés. Elle est actuellement d'un tiers contre 12 durant les années 80. Cette croissance est essentiellement intervenue dans le commerce entre pays développés et pays en développement, les sociétés dans les derniers nommés ayant

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : 05.II.B.25.

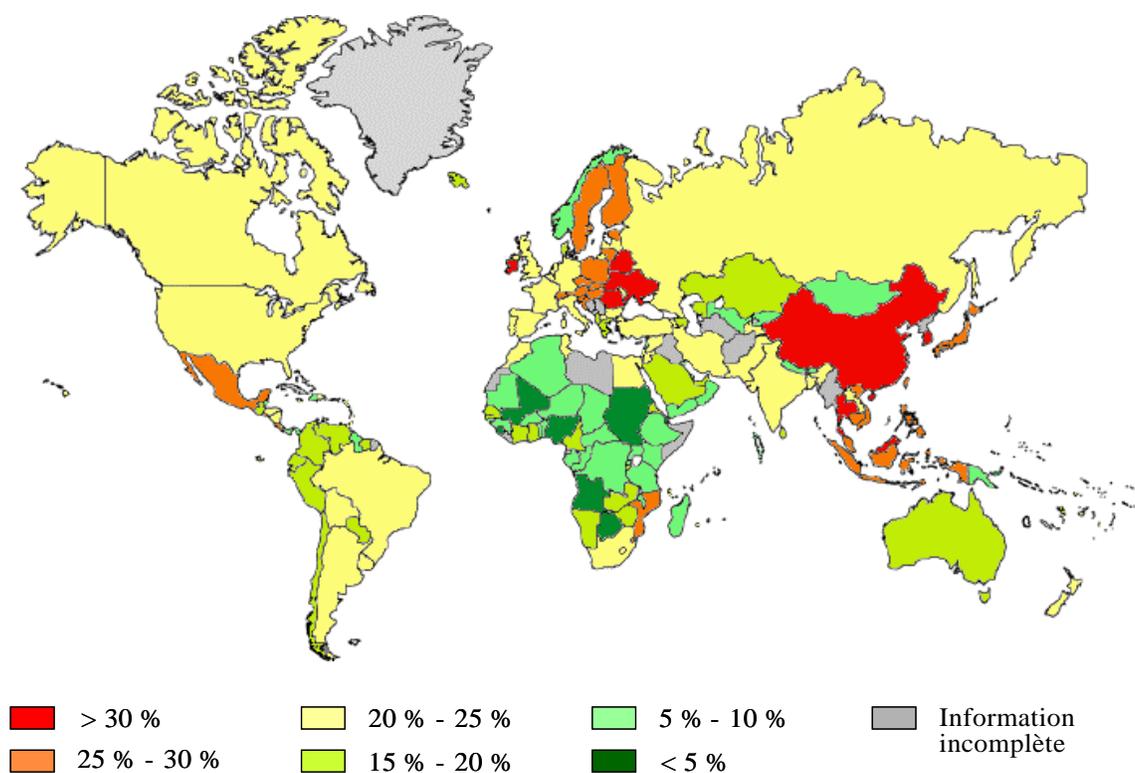
investi dans les premiers et délocalisé une partie de leur production dans les pays en développement, il y a eu cependant durant les dernières années une croissance soutenue du commerce Sud-Sud des produits de base et des articles manufacturés. Cet état de fait entraîne progressivement l'émergence d'une nouvelle forme d'interdépendance mondiale le long d'un axe Nord-Sud et Sud-Sud<sup>2</sup>.

## B. Industrie, commerce et investissement

### Types de performance industrielle selon les régions

3. Parmi les pays en développement, de grandes disparités existent entre les régions dans le domaine de la production industrielle. Classées d'après la part de la VAM dans leur PIB et dans leur taux de croissance annuel de la VAM, les régions de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont en tête du monde en développement. Les chiffres figurant ci-après indiquent la part de la VAM dans le PIB des diverses régions en développement ainsi que la croissance annuelle de leur VAM.

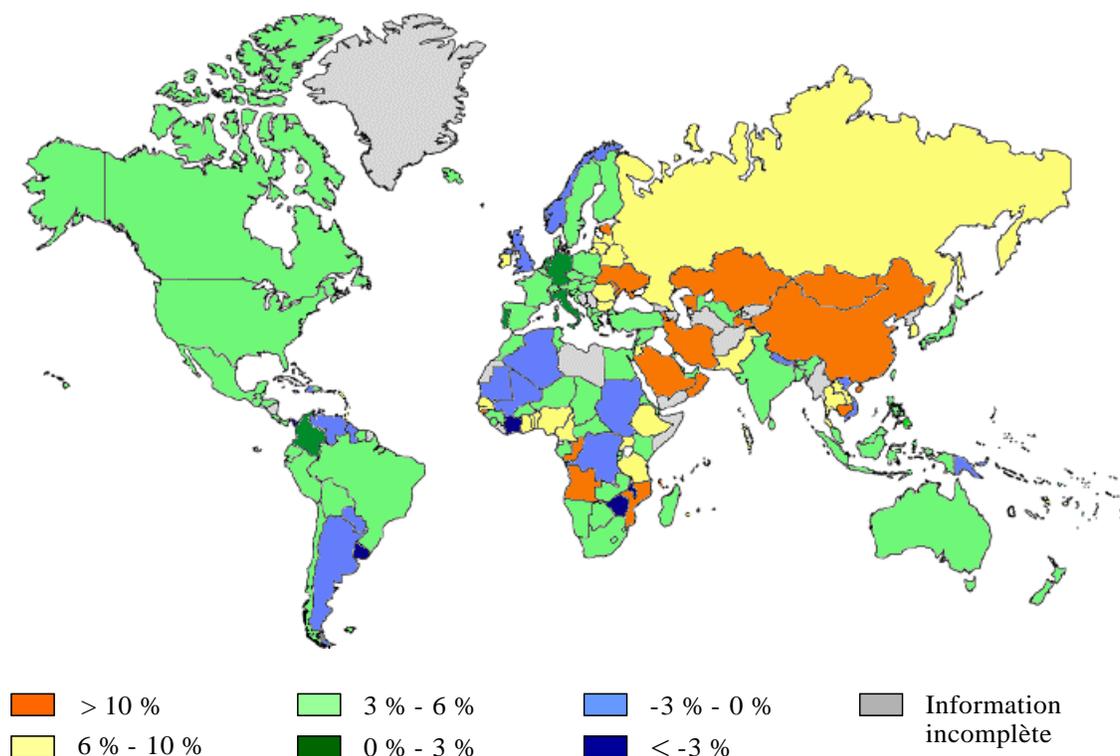
Part de la VAM dans le PIB, 2004



Source : Statistiques industrielles de l'ONUDI, 2005.

<sup>2</sup> Voir *The International Yearbook of International Statistics, 2005*, ONUDI (Vienne, 2005).

## Croissance annuelle de la VAM, 1999-2004



Source: Statistiques industrielles de l'ONUDI, 2005.

4. La production industrielle de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a représenté environ le tiers de la production de l'Asie en 2004, tandis qu'elle en représentait environ les trois quarts en 1990. Les parts de VAM de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), de l'Asie du Sud et de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne sont du même ordre de grandeur, allant de 2 % du total mondial pour la première nommée à moins de 1 % pour l'Afrique subsaharienne. La part de l'Afrique subsaharienne dans la production est modeste, mais sa valeur cependant augmente d'environ un tiers depuis 1990.

5. Le changement le plus remarquable intervenu dans le paysage industriel est l'émergence de la Chine en tant que puissance industrielle, sa part dans la production industrielle mondiale ayant triplé durant les années 90<sup>3</sup>.

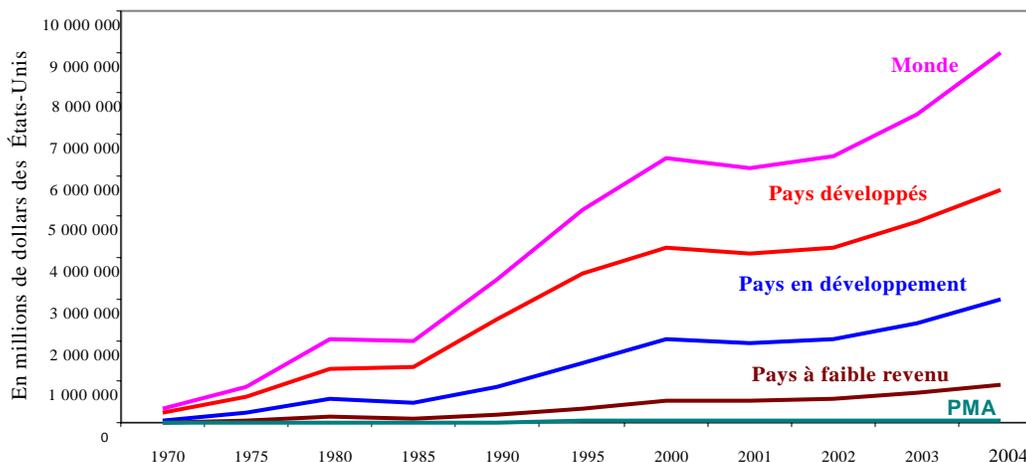
#### Commerce des articles manufacturés

6. Une autre tendance importante est l'émergence du Sud, au cours de la décennie passée, comme force dynamique sur la nouvelle carte du commerce mondial, ayant en tant que groupe, accru sa part dans le commerce à un rythme plus rapide que le Nord. Il en a été ainsi en raison du rôle plus important de la Chine et de la première génération des nouveaux pays industriels (NPI) en Asie de l'Est. Si l'on excluait ces

<sup>3</sup> Voir *The International Yearbook of International Statistics 2006*, ONUDI (Vienne, 2006).

pays, les chiffres pour le Sud révéleraient un taux de croissance des exportations plus lent que pour les pays développés, leur part dans les exportations mondiales demeurant pratiquement inchangée depuis les années 70.

### Exportations mondiales de biens, 1970-2004



Source : UNCTAD, 2005.

7. Le commerce Sud-Sud des articles manufacturés a connu une forte croissance, les exportations de produits manufacturés augmentant à un taux moyen annuel de 18 % durant la période 1965-2003, soit presque le double du taux de croissance des exportations agricoles et des exportations mondiales totales pour cette période<sup>4</sup>. Plus récemment, le commerce Sud-Sud des produits manufacturés s'est rapidement développé, passant de 39 % du commerce total du Sud en 1995 à 46 % aujourd'hui, dépassant constamment les taux de croissance aussi bien du commerce mondial que du commerce Nord-Nord. Cette croissance du commerce des produits manufacturés, en particulier, est essentiellement le fait d'un certain nombre de pays en développement, parmi lesquels les PNI et la Chine.

8. Il existe des possibilités considérables de développer le commerce Sud-Sud, notamment entre l'Asie de l'Est et d'autres régions en développement, à en juger par la croissance économique rapide qu'ont enregistrée bon nombre de ces pays. Mais le commerce en Asie de l'Est est essentiellement un commerce intrarégional, plus de 80 % de ses produits manufacturés étant échangés dans la région. La forte proportion des produits à moyenne et forte intensité technologique qui sont échangés dans la région traduit le degré très poussé d'intégration industrielle au sein de la région.

9. Les pays de l'Asie du Sud et ceux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont enregistré une modeste croissance de leur part des produits manufacturés dans les exportations totales, mais les activités manufacturières de haute technicité sont

<sup>4</sup> Voir *Trade and Development Report 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 05.II.D.13).

restées au même niveau. La part importante d'industries pétrolières dans les exportations de certains pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pourrait expliquer peut-être le contenu technologique relativement faible des exportations de produits manufacturés de la région.

10. La part de l'Afrique subsaharienne dans la production industrielle mondiale est restée inférieure à 1 %, les parts des exportations de produits manufacturés, des exportations totales et des exportations de produits à moyenne et forte intensité technologique ayant baissé. Malgré divers accords commerciaux régionaux, le commerce intrarégional a augmenté à un rythme plus faible qu'en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

11. L'Amérique latine a considérablement modifié la structure de ses exportations pour l'orienter vers des activités manufacturières à forte intensité technologique, mais sa part de produits manufacturés dans les exportations totales n'a augmenté que légèrement. C'est ce que traduit la baisse de sa part dans la production industrielle mondiale, les taux de croissance dans la région étant élevés en termes historiques mais nettement plus faibles que ceux observés dans d'autres régions du monde en développement. Le commerce intrarégional croît à un rythme plus lent qu'en Afrique subsaharienne, du fait essentiellement que dans la région, les accords Sud-Sud tels que l'Accord de libre-échange nord-américain et le Traité CAFTA bénéficient d'un degré de priorité plus élevé en tant que facteurs de développement du commerce que les accords commerciaux régionaux.

12. Aussi bien l'Afrique subsaharienne que l'Amérique latine ont perdu leur part de marché dans leurs propres régions pour toutes les catégories de produits (notamment les produits provenant de ressources naturelles et les produits de moyenne et forte technicité). Ces régions ont subi la très forte concurrence de produits manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre et de bas de gamme en provenance de l'Asie de l'Est. La situation est particulièrement troublante là où des accords commerciaux régionaux tels que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ou le Marché commun du Sud n'ont pas permis de disposer de moyens internes suffisants pour faire face à une concurrence extérieure de plus en plus forte.

13. Les disparités entre les performances industrielles des différentes régions s'expliquent par divers facteurs, parmi lesquels les politiques macroéconomiques, l'administration des affaires publiques et des entreprises, les cadres directeurs, l'infrastructure matérielle, le capital humain et financier et la compétitivité et les liens avec les chaînes de valeur ajoutée mondiales. Pour l'ONUDI, trois éléments clés sont d'une importance particulière : le renforcement de la capacité productive par le développement de l'entreprise; le renforcement des capacités industrielles pour être compétitif, se conformer aux exigences du marché et se relier aux marchés mondiaux; et l'accès à une énergie à faible coût et la protection de l'environnement.

#### **Le développement de l'entreprise en tant que moteur de croissance industrielle**

14. Dans la plupart des pays, c'est le secteur privé qui assure directement plus des trois quarts du PIB. C'est le principal moteur de développement industriel dans pratiquement tous les pays – et à travers l'évolution des types de production internationale, de l'investissement et du commerce – il détermine le processus de mondialisation économique. Un secteur privé dynamique – tirant partie de la force

combinée des grandes, moyennes et petites entreprises et des liens qui existent entre elles – est un préalable pour promouvoir le dynamisme économique, accroître la productivité, transférer et diffuser de nouvelles technologies industrielles, rester compétitif et contribuer au développement de l'entrepreneuriat et, en définitive, réduire la pauvreté.

15. Dans de nombreux pays en développement, spécialement les PMA, la production industrielle est assurée, en très grande partie, par un groupe relativement restreint de très grandes entreprises – appartenant à l'État, à des investisseurs étrangers ou à quelques riches entrepreneurs locaux – qui ont peu de liens avec le reste de l'économie. Les travailleurs non agricoles sont en majorité employés ou travaillent à leur propre compte dans un grand nombre de micro et petites entreprises se trouvant pour la plupart dans le secteur informel. Un nombre relativement faible de ces entreprises peuvent se développer et devenir compétitives dans l'économie nationale et sur le marché international.

16. Pour remédier à cette situation, des stratégies de croissance en faveur des pauvres sont nécessaires pour surmonter les obstacles d'ordre politique et réglementaire qui entravent les initiatives locales en matière d'entrepreneuriat afin de renforcer les capacités d'entreprise et assurer l'accès au financement, au savoir-faire technique et à l'information concernant le marché. Des stratégies de croissance tournées vers la réduction de la pauvreté devraient par conséquent viser à appuyer le développement des micro, petites et moyennes entreprises afin qu'elles deviennent des entreprises tournées vers la croissance, à même de compétir sur le marché national et éventuellement sur les marchés internationaux. Grâce à ces stratégies, il est possible d'instaurer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue en libérant les actifs physiques sous-utilisés de l'économie et mettre les entreprises plus à même d'accroître la productivité. Il doit s'agir d'aider les personnes pauvres à se dégager de la pauvreté tout en jetant les bases pour le développement d'une économie moderne industrialisée<sup>5</sup>.

### **Renforcement des capacités industrielles pour le commerce**

17. Le passage du protectionnisme à la libéralisation du système commercial mondial a ouvert des possibilités considérables pour la croissance industrielle et commerciale dans les pays en développement, mais le commerce des produits manufacturés est toujours entravé par des barrières tarifaires et non tarifaires.

18. Si dans les pays développés, les tarifs douaniers sur les produits manufacturés sont plus faibles que dans les pays en développement, les tarifs appliqués par les pays développés aux pays en développement sont beaucoup plus élevés que ceux qui sont en vigueur entre pays développés. De plus, les tarifs élevés entre pays en développement continuent d'entraver les perspectives de développement du commerce Sud-Sud des produits manufacturés. Il convient d'examiner l'argument selon lequel la libéralisation amputera les recettes publiques en prenant en considération les perspectives de développement plus larges qu'offre la libéralisation, les effets dynamiques qu'elle induit par la croissance de la productivité dans le long terme, la diminution des pratiques de corruption et des

---

<sup>5</sup> Voir « Industrial clusters and poverty reduction », UNIDOP (Vienne, 2004); « A path out of poverty », ONUDI (Vienne, 2003); et « Voices of future entrepreneurs from Uganda and Mozambique », ONUDI (Vienne, 2006).

comportements soucieux d'une maximisation de la rente qui accompagnent généralement la libéralisation.

19. Dans de nombreux cas cependant, les pays en développement n'ont vraiment pas tiré grand profit des possibilités commerciales plus nombreuses qu'offraient l'expansion des marchés et les programmes de subventions. Cet état de fait n'est pas dû à des barrières tarifaires mais bien au fait que la capacité de production nécessaire pour assurer un approvisionnement en qualité et en quantités suffisantes, a fait défaut. C'est souvent dû au fait que les exportateurs dans ces pays ne peuvent pas assurer la conformité de leurs produits d'exportation potentiels aux normes internationales et fournir des garanties à cet égard.

20. Si les pays en développement veulent arriver à accroître leurs exportations et augmenter leur part dans la VAM mondiale à une époque où les produits manufacturés représentent 75 % du commerce mondial, leurs entreprises doivent être en mesure de produire selon les normes et réglementations techniques du pays client, et leurs produits doivent s'imposer sur des marchés très compétitifs. Ils doivent se concentrer sur des sous-secteurs ayant un fort potentiel d'exportation tels que les agro-industries, notamment les produits de spécialité (organiques par exemple). Les pays en développement doivent également se donner pour objectif d'élever les niveaux de productivité en appliquant des techniques de gestion modernes et des économies d'échelle, tout en appliquant des technologies nouvelles permettant de réduire l'intensité de la pollution provenant du secteur manufacturier.

21. Les entreprises des pays en développement et les PME en particulier doivent augmenter leur capacité de production et se doter des moyens d'assurer la qualité, d'être compétitives et d'assurer la conformité aux spécifications de l'importateur si elles veulent être en mesure de commercer sur les marchés mondiaux. Il faut à cet effet à la fois des investissements plus importants au niveau de l'entreprise et un appui du Gouvernement, lequel doit veiller à ce que des services d'appui technique dans les domaines des normes, de la métrologie et des essais de conformité, soient disponibles. Il est également important de fournir des services d'appui aux PME sous forme de services de promotion de la productivité et de la technologie, d'assurer la formation, de fournir un appui aux consortiums d'exportation et une assistance pour la création de groupements d'entreprises. La Déclaration ministérielle de l'OMC de Doha, adoptée le 14 novembre 2001, a confirmé que « la coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments centraux de la dimension développement du système commercial multilatéral » et a en outre reconnu que « des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités bien ciblés ont des rôles importants à jouer ». Cette assistance est essentiellement nécessaire dans les domaines des barrières techniques au commerce, des mesures sanitaires et phytosanitaires et des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

22. Les barrières non tarifaires actuelles et les politiques sectorielles qui faussent le commerce continuent d'entraver le développement industriel dans les PMA et les économies basées sur les ressources en particulier, et influent sur les perspectives de réduction de la pauvreté et sur le commerce Sud-Sud. De plus, les coûts de financement du commerce international dans les PMA sont élevés, notamment en Afrique subsaharienne, non seulement en raison de la faiblesse du système financier, mais également du fait des coûts de transaction élevés de l'intermédiation financière. Ces coûts de transaction élevés reflètent le risque sous-jacent associé à

l'instabilité politique et économique, la faiblesse des systèmes juridiques et des problèmes dans le domaine de l'information.

23. Pour faire en sorte que le commerce soit bénéfique pour les pauvres, il faudra stimuler l'économie réelle pour qu'elle réponde aux possibilités commerciales. Le développement de la capacité d'offre et l'amélioration sur le plan technologique constituent les principales priorités si l'on veut mieux intégrer les pays à faible revenu et les PMA dans le commerce mondial. Si ces pays ne disposent pas de cette capacité, ils ne pourront pas tirer parti des nouvelles possibilités de marché offertes par la libéralisation des marchés et l'accès préférentiel au marché prévu dans les arrangements commerciaux régionaux ou à celui des pays développés. En outre, dans de nombreux pays, il est toujours nécessaire d'aligner plus étroitement l'industrie, l'agriculture et le commerce sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. À cet égard, il est clair qu'il est urgent pour le système multilatéral et bilatéral de coopération pour le développement, de fournir un appui et de prendre des initiatives pour le renforcement des capacités.

### **Disponibilité de l'énergie et énergies renouvelables**

24. La pénurie d'énergie, notamment dans les zones rurales et les régions éloignées, entrave le développement économique et social. Plus d'un tiers de la population du monde n'a toujours pas accès à des approvisionnements en énergie modernes. Dans le même temps, l'augmentation de la demande d'énergie dans les PNI, la Chine et l'Inde, la forte demande dans les pays industrialisés et les récentes catastrophes naturelles ont de plus en plus une incidence sur les marchés mondiaux de l'énergie.

25. Il est par conséquent heureux qu'on porte une plus grande attention à la mise en valeur et aux applications de l'énergie renouvelable. En raison de la flambée des cours de l'énergie, le recours à l'énergie renouvelable provenant de l'eau, à l'énergie éolienne, à l'énergie provenant de la biomasse, à l'énergie photovoltaïque et à l'énergie thermique solaire, est de plus en plus envisagé dans de nombreux pays. Il en est de même des mesures tendant à améliorer l'utilisation énergétique dans tous les secteurs de l'économie, notamment dans l'industrie.

26. Il est essentiel d'introduire des formes d'énergie renouvelable si l'on veut aider les communautés à satisfaire les besoins essentiels des ménages, dans les zones rurales en particulier. Ces sources d'énergie permettent également de réaliser plus facilement la durabilité énergétique à long terme, de créer des emplois et de générer des revenus agricoles et non agricoles. Elles favorisent le développement de l'activité de transformation des produits agricoles, permettent d'augmenter la productivité agricole, de relever le niveau de vie et de réduire la migration de la main-d'œuvre des zones rurales. De plus, elles préservent et protègent l'environnement du fait qu'elles réduisent les émissions de dioxyde de carbone, l'utilisation des combustibles fossiles pour la production d'électricité, le déboisement, la dégradation des sols et la pollution.

### **Incidences sur l'environnement et compétitivité responsable**

27. Le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>6</sup> souligne qu'une croissance économique rapide peut avoir des incidences sociales et écologiques graves dans divers domaines. L'urbanisation rapide et l'épuisement des ressources naturelles contribuent souvent à la dégradation de l'environnement et à la prolifération des taudis, ce qui en fin de compte, nuit aussi bien au développement économique qu'à la sécurité et à la prospérité des pays.

28. Il est admis depuis longtemps qu'un pays améliore sa compétitivité non seulement en augmentant sa production industrielle et ses revenus mais également en appliquant des stratégies et des politiques de réduction de la pauvreté écologiquement rationnelles. L'apparition, dans de nombreux pays, d'un grand nombre d'entrepreneurs et de PME responsables, a suscité un esprit de « compétitivité responsable », permettant de concilier les considérations d'ordre économique, social et écologique et de mettre ces pays sur la voie du développement durable. Des politiques et pratiques commerciales qu'on élabore en ayant un sens aigu de la responsabilité sociale des entreprises, sont des éléments essentiels pour parvenir à la « compétitivité responsable ».

29. La responsabilité sociale des entreprises est un concept qui est devenu de plus en plus clair, mais les activités d'assistance technique en ce domaine demeurent limitées. Une des difficultés majeures, c'est que les PME ne sont pas sensibilisées et n'ont pas les capacités d'adopter l'approche « responsabilité sociale des entreprises » dans leur planification de la gestion et dans leurs activités de tous les jours. Beaucoup peuvent trouver difficile de répondre aux besoins en ce domaine exprimés par leurs clients et leurs homologues, souvent sous la forme de codes de conduite compliqués, ou bien éprouvent des difficultés à accéder aux chaînes d'approvisionnement mondiales et perdent les chances offertes par le marché au profit des PME qui ont « très tôt » adopté cette approche.

30. Il est souvent difficile pour les gouvernements et les administrations locales de trouver les moyens les plus appropriés d'élaborer et d'appliquer des politiques et des cadres législatifs dans des domaines tels que les pratiques commerciales responsables et durables, les méthodes de production écologiquement viables et les choix en matière d'énergie renouvelable, sans créer des obstacles non intentionnels à la création de richesses et à la croissance économique<sup>7</sup>.

### **Promouvoir la coopération Sud-Sud**

31. Dans l'ensemble, les capacités technologiques du Sud se développent à un rythme sans précédent, spécialement dans les pays en développement les plus avancés. Cela est particulièrement vrai des pays de l'Asie de l'Est, de l'Inde et de l'Amérique latine et c'est également le cas dans les domaines de la biotechnologie, des nanotechnologies, des technologies propres et des technologies de l'information et des communications. Les capacités et compétences technologiques demeurent cependant faibles dans de nombreux PMA.

32. Si la diffusion de la technologie liée au commerce Nord-Sud a eu en général un effet positif sur la productivité dans les industries de forte technicité, le

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.I.18.

<sup>7</sup> Voir « Responsible Trade and Market Access », ONUDI (Vienne 2006).

commerce Sud-Sud, lui, permet d'accroître la productivité essentiellement dans les industries de faible technicité. Dans le contexte des avantages comparatifs dynamiques, il est donc évident que le recours exclusif à la diffusion de la technologie liée au commerce Sud-Sud va retarder la transformation et le développement économique du Sud et élargir encore plus la fracture technologique dans les domaines critiques de la réduction de la pauvreté, du fait qu'il y a moins de retombées de la recherche-développement menée dans les pays du Nord.

33. Le fait de s'intéresser exclusivement aux industries de faible technicité constitue la « voie lente » vers le développement, la demande de ces biens augmentant plus lentement sur le marché mondial que la demande des produits de moyenne et haute technicité. Les industries d'exportation dynamiques des pays en développement alimentant le marché mondial doivent mettre l'accent sur les industries de forte technicité, essentiellement celles de moyenne technicité, où existent des possibilités de croissance considérables sur le marché mondial.

34. Il est évident cependant que ce ne sont pas toutes les industries et technologies à croissance dynamique qui sont utiles à la vaste majorité de la population mondiale qui vit dans les zones rurales et est un acteur passif dans le processus de l'évolution technologique mondiale. Les stratégies de développement tendant à améliorer le mode de vie rural portent souvent sur les produits de faible technicité et peuvent grandement bénéficier de la diffusion de la technologie et du commerce Sud-Sud. Il est nécessaire de lancer des initiatives permettant de générer des revenus et de créer des emplois dans les zones rurales, dans des domaines tels que le développement d'activités productives agricoles, le développement de la transformation des produits agricoles aux fins de la sécurité alimentaire, la production des biens essentiels, la réduction des pertes après récolte, la fourniture de logements à bon marché, l'utilisation de sources locales d'énergie renouvelables écologiquement viables et l'infrastructure de base.

35. Les PME n'utilisant pas de ressources agricoles gagneraient beaucoup à s'intégrer dans des réseaux de connaissances novateurs afin de tirer le plus grand parti des complémentarités qui existent dans le Sud. Mais elles ne sont pas bien souvent informées des approches viables qu'elles pourraient adopter pour transposer les meilleures pratiques dans des domaines tels que la transformation des produits agricoles, la conception et la commercialisation; et une utilisation généralisée des TIC pourrait permettre dans une très grande mesure de libérer le potentiel de développement industriel grâce à une diffusion efficace des connaissances dans le cadre de nouveaux systèmes d'innovation industrielle Sud-Sud.

36. De tels systèmes pourraient avoir un effet considérable sur la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, qui jouent un rôle important dans les actions visant à améliorer de façon spectaculaire la qualité de la vie dans les zones rurales. Selon les solutions retenues dans le domaine énergétique et les possibilités de production identifiées, l'appui aux entreprises peut comprendre l'installation, la démonstration et la promotion de certaines options technologiques en matière d'énergie, une attention particulière étant accordée au montage local et/ou à la fabrication d'équipement, au renforcement des capacités des partenaires locaux ou aux installations et services d'entretien et de réparation.

37. La coopération Sud-Sud peut être le cadre, pour les pays en développement, d'un échange de données d'expérience portant sur le développement de l'entreprise, les modes de distribution de l'énergie, et notamment sur les utilisations de l'énergie

génératrices de revenus et peut donner lieu à la constitution de réseaux d'appui appropriés permettant de reproduire les expériences réussies.

38. L'investissement direct étranger peut être un important moyen de transfert et d'adaptation de la technologie, du fait qu'il est supposé apporter des compétences de pointe, un savoir-faire et une technologie pouvant être transférés au pays d'accueil par le biais d'établissements de formation et d'autres installations et services. Cependant, la mesure dans laquelle l'investissement direct étranger peut avoir une incidence du fait des liens interentreprises, de l'amélioration de la technologie et du renforcement des capacités locales, dépend de l'interaction entre les régimes commerciaux et de concurrence, les conditions attachées aux opérations des sociétés étrangères, la stratégie des sociétés et les ressources des sociétés transnationales ainsi que de la mise en place de marchés de facteurs locaux et de cadres institutionnels.

39. Il s'agira, par conséquent dans les PMA en particulier, de continuer à renforcer les liens interentreprises, les groupements de PME et les partenariats commerciaux, d'assurer l'approvisionnement en énergie des zones rurales et d'améliorer les cadres institutionnels et directeurs, le but étant de faire en sorte que se matérialisent les retombées escomptées de l'IDE, des réseaux d'innovation et d'autres formes de transfert de technologie.

40. L'intérêt porté actuellement aux groupements industriels et aux partenariats commerciaux s'explique par le rôle important de l'environnement économique local, défini comme des sociétés commerçant et se concurrençant entre elles d'une manière qui renforce la capacité de réussite des diverses sociétés. Dans l'environnement commercial, l'accent est mis sur les principaux éléments à la base de la réussite commerciale aux niveaux régional et national, notamment la stabilité de l'environnement macroéconomique, la qualité des établissements publics et la capacité des sociétés d'innover et d'adopter de nouvelles technologies.

### **III. Dispositions prises par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour résoudre des problèmes industriels majeurs<sup>8</sup>**

41. Devant l'évolution rapide des schémas de développement industriel, les principaux obstacles à surmonter sur la voie du développement industriel et le rang de priorité élevé accordé à la mise en œuvre du programme de développement mondial calqué sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONUDI a décidé de faire faire porter l'essentiel de ses activités sur trois domaines thématiques où sa contribution peut être des plus importantes :

- a) Réduction de la pauvreté par des activités productives;
- b) Renforcement des capacités commerciales; et
- c) Énergie et environnement.

<sup>8</sup> Voir « Cadre de programmation à moyen terme 2004-2007 », Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Vienne, 2006).

### **Réduction de la pauvreté par des activités productives**

42. L'objectif consiste en l'occurrence à aider les pauvres à se procurer un gagne-pain et à favoriser la croissance économique par la création de richesses. Les programmes spécialisés dans le développement de l'esprit d'entreprise et du secteur privé sont privilégiés.

43. La stratégie de développement du secteur privé adoptée par l'ONUDI vise à satisfaire les différentes exigences des groupes cibles. Elle part du constat selon lequel, par exemple, tout un monde sépare les moyennes entreprises de technologie de l'information sophistiquées de ce dont ont strictement besoin des microentreprises rurales de traitement des produits alimentaires pour tenir. Manifestement, l'hétérogénéité du secteur des PME est telle qu'il n'est pas possible d'appliquer la même politique à toutes. La stratégie d'aide de l'ONUDI au secteur privé est définie dans le tableau ci-dessous.

## Domaines thématiques prioritaires de l'ONUDI

### Croissance économique durable



### Approche ciblée utilisée par l'ONUDI pour développer le secteur privé

<i>Groupe cible</i>	<i>Principal objectif de développement</i>	<i>Problème majeur</i>	<i>Logique de base du marché</i>	<i>Programmes d'appui de l'ONUDI</i>	Milieu d'affaires et services d'appui institutionnel
Moyenne entreprise	« Mondialisation équitable »	Insertion compétitive dans les chaînes de valorisation nationales et mondiales	Marchés d'exportation régionaux et mondiaux	Responsabilité sociale des entreprises et partenariats commerciaux  Groupement de petites et moyennes entreprises d'exportation	
Petite entreprise	Développement local durable	Création du « maillon intermédiaire manquant »	Efforts d'intégration des marchés nationaux aux marchés d'exportation	Constitution de groupes et de réseaux	
Microentreprise	Réduction de la pauvreté	Passage d'un mode de survie à un mode de croissance	Marchés locaux	Esprit d'entreprise des habitants des zones rurales et des femmes et sécurité humaine	

44. L'ONUDI aide à développer le secteur privé en lançant des programmes spécifiques visant notamment à constituer des groupes et réseaux ainsi que des groupements de petites et moyennes entreprises d'exportation; à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et l'instauration de partenariats commerciaux; à susciter l'esprit d'entreprise chez les habitants des zones rurales et les femmes; à établir des services d'appui à l'information; à assurer un cadre favorable et un système institutionnel; et à mettre en place des services d'investissement et de promotion technologiques.

45. La constitution de groupes et réseaux contribue à des structures de relations harmonieuses au sein de groupes industriels (c'est-à-dire aussi bien parmi les entreprises d'un même groupe qu'entre ces entreprises et des institutions d'appui) qui permettent aux petites entreprises de gagner toutes en efficacité et de bénéficier d'un avantage concurrentiel. Le programme a été exécuté par le biais de projets de coopération technique en Équateur, en Inde, en Jamaïque, au Mexique, au Maroc, au Nicaragua, au Pakistan, au Sénégal, en Tunisie et au Zimbabwe. De nouveaux projets sont en cours d'élaboration pour l'Éthiopie, la République islamique d'Iran et le Viet Nam.

### **Constitution de groupes et de réseaux en Inde**

Un projet de création de groupes visant directement sept groupes et environ 800 entreprises de textile, de produits artisanaux, de traitement du cuir, de produits pharmaceutiques et alimentaires a été exécuté en Inde. Les entreprises qui en ont bénéficié ont vu considérablement augmenter leurs exportations (environ 8 millions de dollars), leurs chiffres d'affaires nationaux/sous-traitance (environ 3,5 millions de dollars) et leurs investissements (environ 8,5 millions de dollars). L'introduction de technologies dont ils ne disposaient pas précédemment a permis aux groupes de réaliser des économies de l'ordre de 2 millions de dollars. Soixante-trois entreprises ont obtenu des homologations de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et plusieurs centaines de personnes ont participé à des séminaires et des exposés de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à ce sujet. Plus d'une vingtaine de groupes et de réseaux d'auto-assistance ont été établis ou créés. L'approche sectorielle est à présent bien inscrite dans les politiques indiennes, sept États et cinq institutions nationales ayant adopté la constitution de groupes dans le cadre de leur stratégie de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises. Plus de 150 professionnels de la création de groupes ont été formés dans ce qui est devenu un programme de formation entièrement autofinancé.

46. Les groupements de petites et moyennes entreprises d'exportation visent à accroître les exportations en permettant aux petites et moyennes entreprises de contourner leurs problèmes d'information et de taille liés aux activités d'exportation, notamment au tout début. En se constituant en groupes pour promouvoir leurs exportations, de petites et moyennes entreprises parviennent à en concurrencer d'autres présentes sur des marchés auxquels elles n'auraient autrement pas eu accès. Le programme est exécuté ou envisagé en Argentine, en Égypte, en Inde, en Jordanie, au Liban, au Maroc, au Pérou, en Tunisie et en Uruguay.

### **Promotion des exportations des petites et moyennes entreprises en Tunisie**

Depuis 2001, l'ONUDI n'a cessé d'encourager la création de groupes d'entreprises d'exportation en Tunisie, en coopération avec le Ministère de l'industrie. Il y a actuellement 10 groupes d'exportation en activité spécialisés dans divers secteurs (pièces détachées de véhicules, ingénierie, agro-industrie et technologie de l'information). Le groupe de promotion des exportations de pièces détachées d'automobile appelé « C8 », et représentant huit compagnies manufacturières tunisiennes, a réalisé des études sur plusieurs marchés africains et organisé des missions conjointes et livré des chargements à un certain nombre de pays africains. Au cours des trois dernières années, les recettes d'exportation des membres de ce groupe ont augmenté de 67 %, contre 30 % pour l'ensemble du secteur tunisien de fabrication de pièces détachées de voitures. Le groupe tunisien d'ingénierie, constitué de 12 entreprises

dotées d'aucune expérience en exportation, a réussi à gagner d'importants appels d'offres internationaux en Algérie et dans des pays d'Afrique de l'Ouest et a signé des accords de coopération avec des partenaires iraniens et sud-africains. Ces deux groupes commencent à pénétrer de plus rudes marchés des pays du nord. Diverses institutions nationales s'emploient également maintenant à favoriser la création de groupes d'exportation.

47. Le renforcement de la compétitivité du secteur privé s'accompagne souvent de coûts sociaux élevés : chômage, corruption, dégradation de l'environnement, protection sociale et soins de santé quasi inexistantes. La promotion de la responsabilité sociale des entreprises apparaît comme un moyen par lequel les entreprises peuvent aider à atténuer ces coûts sociaux tout en contribuant à moderniser le secteur industriel. Le programme de l'ONUDI sur la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats avec le monde des affaires reposent sur trois piliers : participation au Pacte mondial de l'ONU; projet de renforcement des capacités en matière de responsabilité sociale des entreprises; et programme de partenariat avec les entreprises.

48. La participation de l'ONUDI au Pacte mondial vise à satisfaire aux exigences particulières des petites et moyennes entreprises dans ce cadre. Le projet de renforcement des capacités en matière de responsabilité sociale des entreprises s'attache à créer un cadre destiné à fournir les services pratiques qui permettraient d'appliquer les notions de responsabilité sociale des entreprises à la prise de décisions, aux institutions et à l'entreprise. Le programme de partenariat de l'ONUDI avec les entreprises fournit une assistance technique aux petites et moyennes entreprises et institutions apparentées, pour qu'elles puissent mieux appliquer la responsabilité sociale qui leur incombe dans le cadre d'une compétitivité responsable. Des projets de coopération technique relevant de ce programme ont été exécutés en Croatie, au Ghana, en Inde, au Maroc, au Nigéria et en Afrique du Sud. De nouveaux projets sont actuellement élaborés pour la Chine, le Nicaragua, la Serbie, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam. Le projet en Croatie vise à fournir les services consultatifs nécessaires à l'élaboration de politiques de renforcement des capacités des organismes d'appui industriel pour leur permettre d'aider le secteur des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises d'exportation, par des méthodes pratiques et des outils adéquats à satisfaire le plus efficacement possible aux exigences de responsabilité sociale des filières internationales d'offre et de demande.

49. L'ONUDI s'emploie également à susciter l'esprit d'entreprise chez les habitants des zones rurales et chez les femmes pour qu'ils puissent tirer parti de ces possibilités économiques en fonction des mécanismes du marché et des projets d'entreprise. Le programme est surtout consacré aux pays les moins avancés et à l'Afrique subsaharienne. Des projets de coopération technique prévus au titre de ce programme ont été exécutés au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Éthiopie, au Ghana, en Guinée, au Kenya, au Malawi, au Maroc, au Mozambique, en Namibie, au Rwanda, en Sierra Leone et en Ouganda. Au Mozambique, un projet pilote visant à centraliser la délivrance de licence et à fournir des conseils sur les critères de réglementation a été lancé dans le cadre du bureau de province auquel il a été rattaché. C'est ainsi que la procédure

d'inscription a pu gagner en transparence et en efficacité, que le nombre d'entreprises inscrites sur le registre du commerce s'est accru, que la corruption a baissé et que les recettes fiscales ont augmenté. Le Gouvernement mozambicain a décidé de transposer le modèle dans toutes ses provinces. Ailleurs, le programme a été exécuté en Afghanistan, à Cuba, au Guatemala, en Jordanie, aux Philippines, aux Îles Salomon, au Sri Lanka, à Timor Leste et au Viet Nam.

50. L'ONUDI a également assuré des services d'information sur les entreprises à de petites entreprises pour les aider à devenir compétitives et à prospérer. Des projets de réseau d'information appuyés par l'ONUDI ont été créés en Algérie, en Chine, à Cuba, à Djibouti, au Guatemala, à Madagascar, au Maroc, au Pakistan, en Arabie saoudite, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie.

51. Pour qu'ils puissent mieux créer et continuer à améliorer le cadre d'activité de leurs PME, l'ONUDI aide certains pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques judicieuses à cet égard tout en aménageant des infrastructures destinées à leur permettre de fonctionner dans les mêmes conditions. Des projets ont été et continuent d'être exécutés au titre de ce programme en Azerbaïdjan, en Chine, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République démocratique populaire lao, en Ouzbékistan et au Viet Nam.

#### **Instauration d'un cadre favorable aux petites et moyennes entreprises au Viet Nam**

L'essentiel de l'assistance de l'ONUDI au Gouvernement vietnamien a porté sur la mise en place d'un cadre institutionnel de développement des petites et moyennes entreprises aux niveaux national et provincial – le Conseil pour la promotion du développement des PME, organe consultatif multisectoriel rattaché au Cabinet du Premier Ministre et l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises, organisme de coordination de la politique centrale. Le Gouvernement a élaboré son plan quinquennal de développement des petites et moyennes entreprises (2006-2010) dans le cadre de ce projet. Le plan énonce la politique à suivre et les mesures de renforcement des capacités destinées à assouplir la réglementation régissant l'entrée des produits sur le marché, l'octroi de licences commerciales, l'imposition, l'accès aux terres, la main-d'œuvre, le règlement des conflits commerciaux et le transfert de technologie. Le Gouvernement a lancé, en partenariat avec l'ONUDI, une vaste réforme administrative dans le but d'informatiser l'inscription des entreprises nationales sur le registre du commerce de manière à rendre le cadre d'entreprise plus transparent et à réduire les coûts de transaction en simplifiant, en normalisant et en uniformisant les procédures d'immatriculation des sociétés et en uniformisant l'inscription des sociétés au registre du commerce, l'enregistrement fiscal et l'enregistrement des statistiques. L'ONUDI a également aidé le Gouvernement à recenser l'ensemble des règles d'octroi de licences commerciales établies par 19 ministères, organismes et départements, règles qui sont à présent affichées sur les sites Web du Gouvernement.

52. L'ONUDI allie assistance, conseils techniques et interventions directes pour créer des cadres d'appui institutionnel, notamment en faveur des industries agro-alimentaires et non agro-alimentaires, surtout dans les zones rurales. Le but en est de rendre plus compétitives, plus souples et plus productives les petites et moyennes entreprises en écoulant plus facilement la production; en améliorant la qualité des produits, en augmentant la valeur ajoutée; en diminuant les pertes après récolte; en réduisant le gaspillage et en faisant plus appel aux produits dérivés; et en conditionnant mieux les produits locaux. Le soutien est également assuré par le biais de centres techniques d'excellence dans le domaine des activités de transformation agro-alimentaire. L'ONUDI envisage actuellement d'introduire des systèmes de référencement à l'échelle mondiale pour les industries du cuir et du textile et de la confection dans les pays en développement.

### **Renforcement des capacités commerciales**

53. On s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'une participation lucrative des pays en développement au système de commerce international est fonction tout aussi bien de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés que d'une capacité réelle à faire face à l'offre, du respect des normes internationales de production et de transformation et des liens avec les marchés. Les pays en développement ne se heurtent pas uniquement à des barrières tarifaires mais de plus en plus à des obstacles techniques au commerce et à des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les obstacles techniques au commerce sont des normes et critères techniques définis par tel ou tel pays pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement, tandis que les mesures sanitaires et phytosanitaires portent essentiellement sur des règles d'hygiène des produits alimentaires. Certes, les pays importateurs les jugent nécessaires, mais ces règles peuvent devenir de véritables entraves aux exportations des pays en développement.

54. L'action menée par l'ONUDI pour renforcer les capacités commerciales aide les pays en développement à relever ces défis et leur permet de se tailler une plus grande part dans les échanges internationaux de produits manufacturés. Elle le fait en fournissant des services d'appui dans deux des trois principaux domaines ci-après :

a) Développement d'une capacité de production compétitive grâce à la modernisation des produits et à l'amélioration de la production, à l'augmentation du rendement et à l'amélioration de la sécurité et du rapport coût-efficacité;

b) Adaptation aux normes du marché grâce à la mise en place des structures matérielles et institutionnelles nécessaires pour prouver que les produits répondent aux normes techniques du système commercial international en s'attachant tout particulièrement à établir des cadres d'évaluation de normes et de vérification de conformité;

Dans le troisième domaine, l'ONUDI coopère avec d'autres organisations telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Conseil du commerce international qui en sont des spécialistes et s'y intéressent;

c) Renforcement des liens commerciaux grâce à une participation plus effective aux négociations commerciales internationales et à la rationalisation des procédures et mécanismes douaniers en vue d'échanges plus fructueux (facilitation du commerce).

55. Le programme de qualité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) financé par l'Union européenne est un exemple notable de l'assistance que l'ONUDI fournit dans le cadre de son action de renforcement des capacités commerciales. L'ONUDI a aidé des institutions et entreprises nationales de pêche au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo, dont le secteur emploie des milliers d'ouvriers et exporte plus de 100 000 tonnes de produits vers l'Union européenne chaque année. Grâce au soutien de l'ONUDI, la qualité et la salubrité des produits exportés selon les normes sanitaires du marché ont pu être améliorées. À la demande de l'UEMOA et de l'UE, l'ONUDI prépare une seconde phase visant à consolider les résultats obtenus auprès des pays de l'UEMOA et à étendre les activités du programme à d'autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la Mauritanie. L'ONUDI continue également à développer avec l'UEMOA un programme sous-régional de restructuration et de modernisation industrielles, lequel aidera les pays de l'UEMOA à se préparer à l'entrée en vigueur d'accords commerciaux libéralisés avec l'EU à partir de 2008. Des programmes régionaux similaires sont en cours dans les pays du bassin du Mékong et les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

#### **Amélioration de la qualité du cuir éthiopien**

La contribution de l'ONUDI à l'amélioration de la qualité des produits et de la production d'articles manufacturés d'exportation est illustrée par un projet de traitement du cuir en Éthiopie.

En étroite coopération avec le Gouvernement éthiopien, l'ONUDI a élaboré pour l'industrie éthiopienne du cuir et des articles de cuir un plan-cadre définissant la voie à suivre ainsi que les objectifs en matière de recettes d'exportation, de création d'emplois et d'investissement. Présidé par le Premier Ministre S. E. Meles Zenawi, le Comité national de coordination des exportations l'a adopté comme cadre stratégique de développement de l'industrie. Les résultats obtenus à ce jour sont notamment les suivants :

- Conclusion d'accords de sous-traitance entre un grand fabricant de chaussures italiennes et un fabricant de chaussures à Addis-Abeba. À la fin de 2005, 100 000 paires de chaussures « fabriquées en Éthiopie » ont été écoulées sur le marché italien. Le sous-traitant italien a déjà annoncé que le volume des exportations vers l'Italie augmenterait en 2006;
- Un groupe de tannage britannique de renom a installé sa production de gants à base de peau de mouton et de chèvre de haute qualité en Éthiopie en vue de l'exporter probablement vers des pays asiatiques dont le Japon. Le groupe a indiqué qu'il comptait ouvrir une usine d'articles de cuir haut de gamme;
- Sur la base des projections actuelles, les exportations d'articles de cuir devraient selon l'Association industrielle du cuir éthiopien (Ethiopian Leather Industry Association) rapporter 103 millions de dollars lors de cet exercice budgétaire contre quelque 66 millions de dollars l'exercice précédent.

56. L'ONUDI aide de nombreux pays à se doter de services d'homologation internationalement reconnus qui sont à la disposition des entreprises d'exportation et des entreprises locales et qui comprennent notamment des services de gestion de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14000), de la responsabilité sociale (SA 8000), de l'hygiène des aliments (ISO 22000) et de l'analyse des risques et du point de contrôle critique. Enfin, l'ONUDI fournit aux pays intéressés une gamme formelle de services d'analyse de la compétitivité.

57. L'ONUDI aide également à renforcer les capacités des institutions d'appui (inspection des aliments et organes de contrôle de la qualité, recherche-développement et formation, laboratoires alimentaires, associations et ONG sectorielles et commerciales) par le biais de la formation et de la fourniture de matériels, d'outils et de supports de démonstration et de formation et la confection de guides et de manuels. En 2005, 25 services d'inspection des aliments, 21 laboratoires alimentaires et autres institutions d'appui ont bénéficié de l'assistance de l'ONUDI. Au moins 750 inspecteurs et/ou contrôleurs de l'hygiène des aliments ont été formés et la plupart d'entre eux se sont montrés très aptes à effectuer des contrôles scientifiques et basés sur les risques et à répondre à l'essentiel des besoins de l'industrie consistant à garantir la salubrité des aliments et le bon fonctionnement des systèmes de gestion de la qualité.

#### **Aide aux éleveurs de camélidés au Pérou**

En mai 2002, l'ONUDI a lancé un projet d'aide aux éleveurs de camélidés (lamas et vigognes), aux artisans et aux petites entreprises pour améliorer leur rendement et leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux. La très fine toison laineuse de ces animaux correspond à un textile/une matière première très prisée dans le milieu de la mode et revient très cher. L'ONUDI a créé deux centres d'innovation technologique pour les fibres textiles des camélidés à Puno et Huancavelica, donnant ainsi à des particuliers et à des entreprises l'accès à de nouvelles technologies ainsi qu'à de nouveaux outils et procédés, de même qu'à des informations sur les meilleurs moyens de les produire, de les traiter, de les stocker et de les commercialiser. Elle a également créé deux laboratoires mobiles d'essais et de contrôle de la qualité *in situ*.

Les éleveurs de camélidés se sont depuis lors constitués en groupes et partagent leurs nouvelles connaissances avec d'autres éleveurs ainsi qu'avec des micro et petites entreprises. Ils établissent également des liens avec des partenaires des pays industrialisés et en développement. La prochaine importante étape sera de trouver un moyen viable de lancer des produits fabriqués localement sur des marchés internationaux.

Depuis le démarrage du projet :

#### **Les résultats concrets ci-après ont été enregistrés :**

- L'état de 3 300 troupeaux a été amélioré;
- La proportion d'alpagas dans tout le programme d'élevage s'élève à 10 %, soit des effets induits de 60 % sur les alpagas du Pérou;

- Le transfert de technologie a directement bénéficié à 8 000 familles d'éleveurs;
- L'usine de réserve et de démêlement a permis d'accroître de 40 % les revenus de 250 familles d'éleveurs;
- 100 associations de producteurs de Puno et de Huancavelica disposent à présent de capacités d'exportation.

Une exposition intitulée « Huancavelica au monde » a déjà suscité des commandes.

58. Ce qui est notamment préoccupant, c'est le sort de millions de producteurs de coton en Afrique et les problèmes auxquels ils se heurtent à cause des subventions qui faussent les échanges et qui sont accordées aux producteurs de coton dans certains pays développés. En coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations, l'ONUDI aide les producteurs de coton africains à développer des normes de production régionale, à améliorer la qualité de leur produit, à renforcer leur capacité de transformation à valeur ajoutée et à exporter du coton et des produits dérivés. Le programme se poursuivra jusqu'en 2011 et s'accompagnera de programmes analogues couvrant d'autres pays et produits.

59. La prévision technologique passe pour l'élément le plus en amont du processus de développement technologique, parce que fournissant des produits destinés à promouvoir des politiques technologiques et à définir des stratégies orientées vers la mise en place de structures technologiques. En outre, elle encourage les innovations et stimule et aide les entreprises dans la gestion technologique et le transfert de technologie, ce qui les rend plus compétitives et leur assure un plus grand essor. L'initiative mondiale de prévision technologique que met actuellement en œuvre l'ONUDI vise à doter les pays des moyens de promouvoir un développement durable et novateur et de bénéficier d'avantages économiques, environnementaux et sociaux aux niveaux national et régional.

60. Pour permettre aux entreprises d'avoir plus accès aux investissements internationaux et aux flux de technologies, l'ONUDI aide le pays concerné à s'attirer plus facilement des investissements étrangers directs, notamment en lui prodiguant des conseils susceptibles d'améliorer son régime d'investissement, en renforçant les capacités de ses institutions nationales à promouvoir les investissements et en nouant des alliances entre des entreprises de pays en développement et des entreprises étrangères. L'ONUDI s'appuie à cet égard sur son réseau mondial d'échanges en matière de sous-traitance et de partenariat qui sert de centres d'information technique et d'appariement pour la sous-traitance et les partenariats industriels entre acheteurs et fournisseurs, et sur son réseau de bureaux de promotion des investissements et des technologies pour établir des liens bilatéraux avec les pays exportateurs de capitaux par le biais de programmes de promotion tels que les séminaires, les visites de groupe et les programmes organisés à l'intention de représentants. Sur le plan technologique, l'ONUDI aide à renforcer les systèmes de gestion technologique nationale qui permettent aux entrepreneurs nationaux de développer, d'acquérir, d'adapter, d'améliorer et de diffuser des technologies. Elle le fait principalement en créant, en renforçant et en établissant des accords de coopération entre institutions technologiques nationales, régionales

et internationales rattachées à l'industrie privée, à des firmes de recherche-développement et à d'autres institutions techniques du secteur public et privé ainsi qu'à des universités et à des organismes de recherche.

61. Parmi les importantes initiatives récemment lancées par l'ONUDI à cet égard figure notamment la troisième enquête sur les investissements étrangers directs en Afrique réalisée auprès de plus de 1 200 sociétés de 15 pays d'Afrique subsaharienne. L'enquête donne une idée plus approfondie de la nature des différents types d'investisseurs et de leur impact sur les économies des pays d'accueil; les effets engendrés par ces grandes sociétés transnationales par opposition aux petites et aux entrepreneurs indépendants étrangers qui constituent le gros des investissements étrangers dans la région; et les différences entre les investisseurs du Nord et du Sud. Par ailleurs, 380 possibilités d'investissement en Afrique, identifiées et explorées par le biais de programmes de l'ONUDI, ont été présentées à des investisseurs chinois lors de la neuvième Foire internationale consacrée aux investissements et au commerce qui a eu lieu en septembre 2005 à Xiamen (Chine). Cette promotion de la coopération Sud-Sud est également devenue un élément majeur des activités de l'ONUDI en matière de transfert et de diffusion de technologie et qui sont de plus en plus axées sur le transfert de technologie de l'Inde et de la Chine vers d'autres pays en développement, surtout d'Afrique et des pays les moins avancés.

### **Énergie et environnement**

62. L'énergie est au cœur des activités de l'ONUDI depuis 30 ans, ses programmes portant à la fois sur l'offre (fourniture d'énergie à l'industrie, recours à des sources d'énergie renouvelables) et sur la demande (amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie). Le but de l'ONUDI est de contribuer à relever deux défis essentiels :

- Découpler la consommation d'énergie de la croissance économique;
- Réduire les incidences environnementales de la consommation d'énergie.

63. Les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement visent à prévenir la pollution industrielle et la production de déchets industriels et à gérer les résidus éventuels de manière écologiquement rationnelle. C'est là l'objet de ses trois principaux programmes :

- Production plus propre et durable;
- Gestion de l'eau;
- Mise en œuvre d'accords multilatéraux (Protocole de Montréal et Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants).

S'agissant aussi bien du volet énergie que du volet environnement de ses programmes, l'ONUDI travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et divers organismes internationaux, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal.

64. Dans le domaine de l'énergie, l'ONUDI préconise des mesures d'économie ainsi que le large recours à des sources d'énergie renouvelables (biomasse, énergies éolienne et solaire, énergies hydraulique et géothermique). Ses services d'appui sont

axés sur le recours à l'énergie durable et propre pour la production, en particulier dans les zones rurales. On trouvera ci-après deux exemples de projets mis en œuvre par l'ONUDI dans ce domaine.

#### **Amélioration de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie en Chine**

C'est dans les systèmes industriels motorisés que l'on peut réaliser les plus grandes économies (20 à 50 % d'une consommation annuelle supérieure à 2 trillions de kilowattheures (kWh). L'ONUDI a renforcé à Shanghai et dans le Jiangsu la capacité de tirer parti de ces énormes gains potentiels. Une quarantaine d'évaluations de sites industriels ont été menées grâce à cette nouvelle capacité. Dans une seule usine pétrochimique de très grande taille, les évaluations des systèmes motorisés ont montré qu'il serait possible, avec un investissement inférieur à 400 000 dollars, d'économiser 14 millions de kilowattheures. L'ampleur des économies réalisées a été telle que l'investissement a été remboursé en six mois. L'ONUDI établit maintenant un lien entre les systèmes de contrôle de gestion de la qualité et de l'impact environnemental (ISO 9000/14000) et l'optimisation des systèmes industriels, l'objectif étant de modifier de façon permanente la culture d'entreprise dans le sens d'une utilisation rationnelle de l'énergie en empruntant la structure, la terminologie et l'obligation de rendre des comptes de la structure de gestion ISO existante.

#### **Petites centrales hydroélectriques en Inde**

Le 28 octobre 2004, pour la première fois dans l'histoire, l'électricité est arrivée à Mankulam (village éloigné de l'État de Kerala, qui compte 15 000 habitants), grâce à un projet de petite centrale hydroélectrique exécuté par l'ONUDI. Celle-ci a créé en outre un centre de développement communautaire de façon que cette nouvelle source d'énergie crée des emplois et augmente les revenus tout en offrant des distractions et des activités de loisirs. Le centre comprend une salle d'ordinateurs, une télévision communautaire, un moulin à farine et un broyeur pour broyage humide. En outre, grâce à une connexion par satellite, le village est relié à l'Internet, ce qui permet aux villageois de s'intégrer à la collectivité mondiale. Le panchayat (conseil de village) local est propriétaire du système qu'il fait fonctionner et entretient.

65. Dans le domaine de l'environnement, le programme de production plus propre de l'ONUDI vise à renforcer les capacités nationales en la matière, à encourager le dialogue entre l'industrie et les pouvoirs publics et à promouvoir les investissements pour ce qui est du transfert et de la mise au point de technologies écologiquement rationnelles. La production plus propre est plus qu'une simple solution technique. Elle a de vastes applications à tous les niveaux de la prise de décisions dans l'industrie, l'objectif essentiel étant de faire adopter des technologies et techniques plus propres. Les systèmes de contrôle de la production rétroactifs coûteux sont progressivement remplacés dans le cadre d'une stratégie qui diminue et évite la pollution et les déchets tout au long du cycle de production, de l'utilisation

rationnelle des matières premières, de l'énergie et de l'eau jusqu'au produit final. Depuis 1994, l'ONUDI, en coopération avec le PNUE, a mis en place 31 centres et programmes nationaux de production plus propre.

#### **Transfert de technologies écologiquement rationnelles dans le bassin du Danube**

En coopération avec ses centres de production plus propre en Croatie, Hongrie et Slovaquie et des organismes d'appui analogue en Bulgarie et en Roumanie, l'ONUDI a collaboré avec des entreprises dans divers secteurs comme l'industrie chimique, l'industrie alimentaire, l'outillage, l'industrie textile, l'industrie de la pâte à papier et du papier, au lancement de son programme de transfert de technologies écologiquement rationnelles (TEST) dans 17 « points chauds » de la pollution de l'eau dans le bassin du Danube. Le programme permet aux entreprises de choisir parmi différents outils et méthodes (notamment production plus propre, systèmes de gestion environnementale, comptabilité de gestion écologique, évaluation de techniques écologiquement rationnelles, promotion de l'investissement et stratégie « entreprise durable ») ceux qui leur permettent de résoudre leurs problèmes particuliers. À la fin du projet, plus de 230 mesures TEST avaient été mises en application et avaient permis d'économiser 1,3 million de dollars. Des systèmes de gestion environnementale ont été mis en place dans 11 entreprises dont quatre ont reçu une certification et des systèmes de gestion de la comptabilité de gestion écologique dans cinq. Des évaluations ont été menées à bien dans certaines entreprises, des études de préfaisabilité y ont été effectuées pour promouvoir l'investissement et des mesures environnementales et sociales ont été intégrées dans leurs stratégies. Tout ceci a permis de réduire de 4,6 millions de mètres cubes par an les déversements d'eaux usées dans le bassin du Danube, chiffre qui devrait être porté à 7,9 millions lorsque toutes les technologies écologiquement rationnelles adoptées seront opérationnelles.

66. Dans le cadre du projet Eaux internationales du FEM, l'ONUDI met l'accent sur les programmes qui augmentent la productivité de l'eau en réduisant la consommation, en augmentant la réutilisation et le recyclage et en minimisant les déversements et la pollution. Le principal mécanisme de mise en œuvre est la méthode TEST mise au point par l'ONUDI.

67. Au titre du même programme, l'ONUDI s'emploie à élargir ses activités visant à aider les pays situés en bordure de grands écosystèmes marins à coopérer pour gérer de façon plus durable les ressources de ces écosystèmes. Les méthodes employées comprennent notamment la gestion intégrée des zones côtières et des pêcheries industrielles, la reconstitution des stocks et la gestion des polluants résultant d'activités industrielles et humaines qui pénètrent dans l'écosystème.

68. Nombre des projets de l'ONUDI ont pour objet d'aider les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone. Dans ce cadre, l'Organisation donne des conseils, aide à mettre au point des stratégies et des programmes, offre un appui institutionnel et apporte une assistance technique au niveau de l'entreprise. Elle étudie actuellement l'effet de ses transferts de technologies sur la productivité, l'emploi et les recettes liées à l'exportation.

69. S'agissant de l'élimination des polluants organiques persistants en application de la Convention de Stockholm, après l'élaboration des plans de mise en œuvre nationaux, l'ONUDI s'emploie à présent à introduire des technologies écologiquement rationnelles de pointe pour détruire ces polluants et à faire adopter les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles afin d'éviter que leur production ne se généralise. Elle prévoit en outre de mettre au point des projets relatifs à la destruction rationnelle des déchets médicaux et à la remise en état de sites contaminés par des polluants organiques persistants.

70. Par ailleurs, l'ONUDI entreprend des programmes visant à aider les pays en développement et ceux dont les économies sont en transition à exploiter au mieux les possibilités qui s'offrent à leur industrie de mettre à niveau ses techniques de production au moyen du mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

#### **Promotion de la coopération Sud-Sud**

71. Un certain nombre de pays en développement possèdent de précieuses connaissances et compétences techniques qui sont particulièrement utiles aux pays en développement, et ils sont disposés à les mettre en commun pour permettre à d'autres pays en développement de renforcer leurs capacités techniques et commerciales et de participer ainsi de manière plus efficace à l'économie mondiale. L'ONUDI intensifie ses efforts visant à mobiliser ces ressources et possibilités et sert de plaque tournante pour une coopération efficace entre les pays en développement.

72. Les activités de programme de l'ONUDI dans ce domaine mettent l'accent sur les pays à revenu faible et seront exécutées dans le cadre de la résolution 58/220 de l'Assemblée générale, du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Les programmes de coopération Sud-Sud sont exécutés à la fois dans le cadre des programmes intégrés existants au niveau national et par l'intermédiaire de programmes régionaux et interrégionaux.

73. Une nouvelle initiative prévoit la création de centres de coopération technique Sud-Sud au niveau national dans plusieurs pays à économie émergente, en vue de favoriser la coopération Sud-Sud dans le domaine du développement industriel. Des négociations ont été engagées à cette fin en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Égypte et en Inde. Ces centres aideront à identifier et à mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter des projets et des programmes dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et contribueront ainsi au développement industriel et à la croissance économique des pays en développement. Ils joueront en outre un rôle catalyseur pour ce qui est de recenser les créneaux potentiels dans les pays plus développés du Sud à l'appui d'autres pays en développement dans le cadre de partenariats mutuellement avantageux.

74. Les activités de programme dans le cadre Sud-Sud seront notamment les suivantes :

- a) Augmenter les capacités de production afin d'intensifier les flux commerciaux, de technologies et d'investissement entre les pays en développement;
- b) Définir une action concertée à l'appui de positions communes face à des éléments cruciaux des normes commerciales mondiales;
- c) Formuler une action commune en vue de réduire la pauvreté;
- d) Promouvoir l'échange d'expériences et la constitution de réseaux interinstitutions.

#### **Appui de l'ONUDI au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

75. L'ONUDI continue de collaborer étroitement avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le contexte de son programme de coopération technique au bénéfice des pays africains et dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités productives de l'Afrique. Adoptée par l'Union africaine en 2004 en tant qu'élément du développement industriel durable du NEPAD, l'Initiative vise essentiellement à augmenter la valeur ajoutée manufacturière dans certains secteurs industriels des cinq sous-régions de l'Afrique.

76. L'ONUDI a forgé des partenariats solides avec d'autres organismes des Nations Unies et renforce sa coopération avec des institutions financières telles que la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement afin de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative. L'ONUDI et l'OMC ont lancé ensemble l'Initiative coton pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo en vue d'améliorer la qualité du coton produit par ces pays et sa compétitivité à l'exportation.

77. L'ONUDI poursuit ses programmes d'appui à des pays africains sous l'angle de ses trois principales priorités thématiques. En ce qui concerne la diminution de la pauvreté grâce à des activités de production, son programme au Ghana, en Guinée, en Sierra Leone et au Soudan met l'accent sur l'atténuation immédiate des obstacles à la subsistance et des pressions exercées sur les ressources des collectivités locales, en permettant à des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou à l'étranger d'acquérir des qualifications productives grâce auxquelles elles peuvent participer effectivement à la reprise économique et à la reconstruction.

78. En vue d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en Afrique, l'ONUDI met l'accent sur les pratiques efficaces en matière d'octroi de licences commerciales, la fourniture de services consultatifs aux entreprises sous la conduite du secteur privé, notamment le renforcement des associations professionnelles, des applications des TIC à la gestion des entreprises, l'esprit d'entreprise et la formation technique des jeunes et des femmes dans le cadre de ses programmes intégrés d'assistance technique dans les pays suivants : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Sierra Leone.

79. Dans le domaine du renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI a appuyé la mise au point de systèmes de sécurité et de qualité des aliments fiables dans divers secteurs pour permettre aux pays africains d'exporter leurs produits vers l'Union européenne ou vers d'autres marchés. Son aide a été principalement axée sur la mise à niveau des technologies et sur les assurances requises en matière de sécurité des aliments pour se conformer aux accords de l'OMC en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. L'optimisation des processus (aux fins de la valeur ajoutée et de la diversification de la production), les bonnes pratiques d'hygiène, l'analyse des risques aux points critiques (HACCP), ISO 22000, et la mise au point de techniques propres sont les principaux outils utilisés pour renforcer les capacités en vue d'améliorer l'accès au marché et de faciliter le commerce. Les pays que l'ONUDI assiste dans ce domaine sont notamment les suivants : Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan et Tunisie.

80. L'ONUDI a également poursuivi des projets environnementaux et énergétiques en Afrique. En Tunisie, une usine de traitement des effluents est transplantée de Tunis vers un parc industriel et une assistance offerte pour mettre à niveau la technologie de traitement du cuir. À Madagascar, au Maroc et dans la région de l'Afrique de l'Est, des projets ont été mis au point pour lutter contre la désertification, atténuer les effets de la détérioration des terres et protéger l'intégrité et les fonctions de l'écosystème naturel tout en améliorant les moyens de subsistance des pauvres dans les zones rurales. Au Burkina Faso, au Mali, au Maroc et en Ouganda, l'ONUDI aide des usines de traitement des produits alimentaires à minimiser les déchets et à les utiliser ainsi qu'à traiter les effluents. Elle aide en outre un certain nombre de pays à utiliser l'énergie solaire de manière plus efficace en séchant les produits agricoles à l'aide d'un séchoir hybride mis au point par l'ONUDI et l'Université des ressources naturelles et des sciences biologiques appliquées de Vienne.

81. S'agissant de la gestion de l'eau, l'ONUDI continue d'élaborer et de mettre à exécution des projets financés par le FEM, en s'efforçant de renforcer les capacités du secteur industriel en matière de productivité, de réutilisation et de recyclage de l'eau, en veillant à ce que la politique gouvernementale soit appliquée et une formation dispensée à tous les niveaux en vue de l'adoption d'une approche écosystémique et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Ces projets comprennent de grands projets régionaux de gestion des pêcheries, de diminution de la pollution côtière et marine et de remise en état de l'habitat dans 16 pays d'Afrique occidentale et centrale.

82. Notant l'importance cruciale du développement industriel pour la diversification et l'expansion des économies africaines, l'Union africaine a choisi l'industrialisation de l'Afrique comme thème de sa réunion au sommet de 2007.

### Création de partenariats pour le développement

83. L'ONUDI sait combien il est important qu'elle crée des partenariats et collabore avec d'autres organismes internationaux dans l'exercice de son mandat et pour contribuer à la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans son ensemble. Elle s'emploie donc à forger des partenariats et des alliances dans ses trois domaines d'action thématiques avec des organisations complémentaires tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors. Il s'agit notamment de mettre au point et exécuter des programmes communs, essentiellement sur le terrain, et de fournir un ensemble de services d'appui intégré et plus complet.

84. En ce qui concerne le développement des entreprises, de tels partenariats ont été créés notamment avec le PNUD, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'accord avec le PNUD, signé en 2004, prévoit que les deux organisations mettront au point des programmes communs en matière de développement du secteur privé afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport *Libérer l'esprit d'entreprise*<sup>9</sup> établi en 2004 à la demande du Secrétaire général. Aux termes de l'accord conclu avec l'OMC à Cancun en 2003, un programme commun de renforcement des capacités commerciales a été mis au point pour neuf pays (Arménie, Bolivie, Cambodge, Cuba, Égypte, Ghana, Jordanie, Kenya et Mauritanie) et des descriptifs de projet sont actuellement présentés à la communauté des donateurs. L'accord avec l'ONUDD, signé en 2005, envisage, dans cinq pays au maximum, une programmation commune axée sur le programme de l'ONUDD consacrée aux moyens de subsistance durables et sur les activités de développement du secteur privé de l'ONUDI. Avec l'OIT, l'ONUDI organise depuis 2004 des stages de formation communs au niveau international liés à ses programmes de développement de systèmes productifs et de réseaux ainsi que de consortiums d'exportation PME au Centre de formation international de l'OIT à Turin (Italie). L'ONUDI et l'OIT collaborent également au lancement d'un programme commun en faveur de l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest.

85. L'ONUDI est en outre l'un des principaux membres du Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise depuis sa création en 1979 et a contribué activement à ses débats sur des questions théoriques et pratiques. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle assure actuellement la coprésidence d'un groupe de travail sur les couplages et les chaînes de valeurs. Depuis 2003, elle est l'un des piliers du Pacte mondial. Sa participation au Pacte découle de l'importance accordée par le système des Nations Unies aux efforts opérationnels qu'elle avait précédemment déployés pour créer des partenariats dans le cadre de ses programmes relatifs aux partenariats d'entreprises, aux bureaux de promotion des investissements et de la technologie et aux réseaux de sous-traitance et d'échange.

86. L'ONUDI redouble d'efforts pour faire en sorte que ses activités appuient les politiques et priorités nationales et se conforment aux instruments communs en matière d'évaluation et de programmation, notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

---

<sup>9</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.III.B.4.

87. L'ONUDI a également été le fer de lance des efforts de réforme de l'ONU visant à renforcer la cohérence des activités du système au niveau des pays. Elle a contribué considérablement aux travaux du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, en accueillant les consultations sur la cohérence au niveau national à Vienne en mai 2006. Elle contribue également à améliorer la coordination interinstitutions en jouant un rôle de chef de file pour ce qui est du renforcement des capacités commerciales, dans le cadre de l'Équipe spéciale sur le développement économique créée par le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

### **III. Conclusions : la voie à suivre**

88. **Avec le développement économique rapide de certains pays nouvellement industrialisés et particulièrement de la Chine, le paysage industriel mondial a acquis une nouvelle dimension : la division entre le Nord et le Sud demeure et un fossé se creuse progressivement à l'intérieur du Sud, les pays les moins avancés ayant de plus en plus de difficultés à trouver la voie qui leur permettra de s'intégrer dans l'économie mondiale.**

89. **Les incidences de l'extrême pauvreté comme de la détérioration de l'environnement sont graves et entravent sérieusement la voie vers une croissance économique et un développement durables, tous deux conditions préalables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.**

90. **Les crises en matière de sécurité et les mouvements migratoires de masse ont bien souvent leurs racines dans la pauvreté, en particulier parmi les jeunes. Les conflits transfrontières et les instabilités régionales s'accroissent alors même que les catastrophes naturelles se font de plus en plus fréquentes. Plus que jamais, il est indispensable d'investir pour créer des emplois et des revenus, ainsi que pour rationaliser la consommation d'énergie et protéger l'environnement.**

91. **Un développement industriel rapide mais durable est essentiel pour aider les régions désavantagées, pour créer des emplois pour les jeunes, pour diffuser des technologies de production plus propres et faisant appel à des sources d'énergie renouvelables ainsi que pour intégrer les pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales.**

92. **Du fait des nouvelles réalités industrielles, des déficiences du marché et de l'insuffisance des moyens, il est indispensable d'accélérer d'urgence la coopération Sud-Sud, qui doit compléter la coopération Nord-Sud, en vue de diminuer la pauvreté. Il faut que le Sud renforce ses capacités de production de façon à intensifier les échanges commerciaux et les flux de technologies et d'investissement entre pays en développement. Des positions et des réponses communes devraient être mises au point en faisant appel à la fois au secteur public et au secteur privé en ce qui concerne certains éléments cruciaux des normes commerciales mondiales, la réduction de l'extrême pauvreté et les questions de durabilité.**

93. Dans ce contexte et étant donné l'importance vitale de la contribution du développement industriel durable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'ONUDI continuera à jouer un rôle primordial dans les domaines suivants : développement du secteur privé, croissance de la productivité, renforcement des capacités commerciales, responsabilité sociale de l'entreprise, protection de l'environnement, utilisation rationnelle de l'énergie et promotion des sources d'énergie renouvelables.

94. En Afrique, l'ONUDI continuera d'axer son action sur les objectifs du NEPAD, dans le cadre de son Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, ainsi que sur l'intégration et la coopération régionales. En étant plus présente que jamais sur le terrain et en forgeant de nouveaux partenariats avec des organismes et des institutions du secteur privé, elle donnera une efficacité accrue à ses interventions, en particulier en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés.

95. Grâce à sa collaboration active avec diverses institutions multilatérales, notamment pour ce qui est du renforcement des capacités commerciales et de l'emploi des jeunes, l'ONUDI intensifiera encore ses efforts dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une collaboration accrue à l'échelle du système et elle poursuivra sa recherche de synergie dans le cadre d'approches interinstitutions. Elle continuera de participer activement aux mécanismes de coordination des Nations Unies, notamment le Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, et contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en tant que partenaire de confiance œuvrant pour les pauvres et en faveur d'une croissance économique durable.

---